

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

917126

Reger
Levrault

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_05-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 8 juillet 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

2 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 juillet 2026

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
GIRAUD, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, NIECHE, BESOMBES,
LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, GOUSSET

Procurations : 04

M. LE BOUEDEC avait donné procuration à M. BESOMBES

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme BESOMBES

Mme DEMAJEAN avait donné procuration à M. LICTEVOUT

M. CAZES avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

Mme SAUVAGNAT

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-06-05

Muretain Agglo – Révision libre de l'ACI 2026

Par délibération du 2 avril 2026, le Conseil Municipal avait approuvé la fixation de l'ACI provisoire pour l'année 2026. Le montant était fixé à -149 765.00 et ne comprenait pas d'avance sur le programme de voirie 2026 conformément à la délibération 2026-008 du Conseil Communautaire du 20 janvier 2026.

Par délibération du Conseil Communautaire du 09 juin 2026, le Muretain Agglo a approuvé une révision libre des Attributions de Compensation d'Investissement relative à l'exercice de la compétence voirie destiné à prendre en compte 50 % des nouveaux projets d'opération de voirie en cours ou à venir en 2026.

Pour la Commune cela représente un montant de -54 681.00€



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 9/7/26

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_05-DE



Le montant total de l'ACI prévisionnelle pour 2026 est donc porté à -204 446.00 €.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision libre et le nouveau montant prévisionnel de l'ACI 2026.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

APPROUVE la révision libre de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2026 dont le montant s'établit à - 204 446.00 €.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 8 juillet 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

